

VILLE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ 2025-118 PORTANT AUTORISATION PROVISOIRE D'OCCUPATION DE L'ESPACE VERT SITUÉ À MORPIÉNAS COMME PARKING PROVISOIRE À L'OCCASION DU VIDE-GRENIER DE L'AS PANAZOL FOOTBALL

Le Maire de la Commune de Panazol.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2211-1 et suivants :
- Vu le Code de la route (nouvelle partie réglementaire), articles R.411-29 à R.411-32 ; L.113-2 ; L.116-1 à L116-8, R.116-2 du Code de la voirie routière ;
- Vu l'arrêté municipal n°2025-117 du 22 mai 2025 autorisant provisoirement l'occupation et la vente sur domaine public à l'occasion d'un vide-greniers et règlementant la circulation et le stationnement sur le site et aux abords de la manifestation;
- Vu la demande d'autorisation formulée auprès de Monsieur le Maire de la commune de Panazol, par Monsieur Dominique MOUNIER, Président de l'Association "ASP Football", en vue d'utiliser l'espace vert situé le long de l'allée de Morpiénas et de l'avenue Henri Wallon afin de créer un parking provisoire le dimanche 25 mai 2025 à l'occasion du vide-greniers organisé ce même jour Place Jules Ferry, aux abords du complexe Boris Vian et dans le parc Sports et nature de Morpiénas;
- Considérant qu'il convient de règlementer provisoirement, pour des raisons de sécurité publique, l'occupation du domaine communal constitué par l'espace vert situé à "Morpiénas", le long de l'allée de Morpiénas et de l'avenue Henri Wallon,

ARRÊTE:

ARTICLE 1er : l'Association "ASP Basket" est autorisée à occuper temporairement et à utiliser comme parking provisoire l'espace communal (espace vert) situé le long de l'allée de Morpiénas et de l'avenue Henri Wallon conformément au plan ci-annexé, le dimanche 25 mai 2025 de 7h00 à 21h00.

ARTICLE 2: Les organisateurs devront :

- organiser l'accès au site (par l'entrée charretière créée avenue Henri Wallon) et organiser le stationnement par tous les moyens appropriés. La contre-allée revêtue piétons/vélos, dite <u>allée de</u> <u>Morpiènas sera strictement interdite aux véhicules à moteur.</u>
- veiller à ce que l'état de propreté des lieux soit respecté,
- veiller par l'organisation du stationnement à ce que les services de secours puissent accéder sur le site.

ARTICLE 3: Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame NOIR Christelle, dirigeante de l'Association "ASP Football".

FAIT à PANAZOL, le 22 mai 2025

Le Maire,

Fabien DOUCET

Publié en Mairie le 23 MAI 2025

Espace vert utilisé comme parking visiteurs Allée de Morpiénas / Avenue Henri Wallon Vide grenier de "Morpiénas" du 25 mai 2025

ANNEXE ARRÊTÉ 2025-118 – OCCUPATION DE L'ESPACE VERT DE MORPIÉNAS COMME PARKING PROVISOIRE